

Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire
Aide-mémoire de la session d'information VIA du 17 juin 2015

	Sujets
1	Ouverture de la rencontre
2	<p>Précisions aux mesures des règles budgétaires 2015-2016 qui concernent la FGA</p> <ul style="list-style-type: none">• En date du 17 juin, les règles budgétaires n'étaient pas approuvées par le Conseil du trésor.• Principes des règles :<ul style="list-style-type: none">○ Allocations de base (enveloppe budgétaire fermée);○ Ajustements aux allocations de base;○ Allocation supplémentaire.• L'enveloppe budgétaire fermée sert à financer :<ul style="list-style-type: none">• les services de formation donnés en présence aux élèves de 16 ans ou plus, incluant les services offerts dans les pénitenciers fédéraux et les établissements de détention provinciaux;• une aide additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers;• les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA);• les services du réseau axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies de l'information et de la communication (RÉCIT);• la formation continue du personnel scolaire.• Le nombre d'ETP sur lequel le financement est octroyé n'a pas changé par rapport à 2014-2015 (50 989 ETP).• Pour 2015-2016, certaines allocations supplémentaires ont été transférées dans la base et dans les ajustements.• Volonté ministérielle de simplifier les règles budgétaires. Permet également de consolider le financement de la FGA.

Ajustements 2015-2016 :

- **Pénitenciers fédéraux – mesure 12020 – statu quo vs 2014-2015**

- Cette mesure représente la participation du Ministère au financement de la FGA donnée dans les pénitenciers fédéraux.
- L'ajustement est déterminé en fonction d'une annexe à l'Entente-cadre Canada-Québec.

- **Établissements de détention provinciaux – mesure 12030 – mesure 30107 en 2014-2015**

- Cette mesure vise à contribuer au financement des coûts supplémentaires liés à la formation de groupes inférieurs à la norme de financement, de même qu'au financement des coûts supplémentaires pour soutenir l'organisation de services de soutien, notamment les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ainsi que les services complémentaires, particulièrement les services de soutien à l'apprentissage.
- L'ajustement est défini après analyse du Ministère et selon les ressources financières disponibles.

- **Aide additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers – mesure 12040 – statu quo vs 2014-2015**

- Cette mesure aide les commissions scolaires à bonifier les services éducatifs et de soutien offerts aux élèves adultes ayant des besoins particuliers, qu'ils soient inscrits à la formation générale ou à la formation professionnelle.
- L'allocation correspond à celle de 2014-2015, indexée.

- **SARCA – mesure 12050 – statu quo vs 2014-2015**

- Cette mesure vise à permettre d'offrir des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle.
- Ces services s'adressent à toutes les personnes de 16 ans et plus, inscrites ou non à un service de formation.
- L'allocation correspond à celle de 2014-2015, indexée.

- **RÉCIT – mesure 12060 – mesure 30180 en 2014-2015;**

- Ces ajustements visent à renforcer l'utilisation des technologies de l'information dans l'application du curriculum par l'ajout de personnel professionnel et de soutien pour appuyer les enseignants.
- L'allocation prévue pour les ressources professionnelles régionales est distribuée selon les paramètres actualisés annuellement pour 17 commissions scolaires.
- L'allocation pour le personnel de soutien est distribuée à l'ensemble des commissions scolaires en fonction d'une somme minimale assurée a priori et d'une

distribution au prorata des ETP générés en 2013-2014 pour les commissions scolaires qui dépassent le seuil minimum de l'allocation a priori.

- Des travaux visant à minimiser l'impact des coupures annoncées pour l'ensemble des RécITs sont en cours.

- **Formation continue du personnel scolaire en FGA – mesure 12070 – mesure 30026 en 2014-2015**

- Cette somme vise à financer la mise à jour des connaissances et des compétences du personnel enseignant ainsi que les membres du personnel de direction et de centres d'éducation des adultes au regard des développements en cours.
- L'allocation est répartie au prorata du nombre d'enseignants estimé pour le financement. Ces derniers sont égaux aux ETP financés, divisés par le ratio de formation de groupe retenu pour le financement 2015-2016, auquel s'ajoutent les enseignants qui travaillent dans les pénitenciers fédéraux.

- Un tableau présentant les montants des ajustements sera transmis lorsque les règles auront été approuvées (*annexe 1*).

Allocation supplémentaire (mesure 30130)

- Regroupement de plusieurs mesures (allocations supplémentaires).
- Vise à contribuer au développement pédagogique, en partenariat avec les commissions scolaires, par un financement des coûts relatifs à la réalisation de mandats particuliers liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'études ainsi qu'au soutien à l'apprentissage et à l'enseignement.
- Ces mandats particuliers peuvent prendre différentes formes : élaboration et mise en œuvre de programmes d'études, adaptation et renouvellement d'outils et de matériel pédagogique, expérimentations pédagogiques, et activités de soutien et de perfectionnement en vue de la mise en œuvre de politiques ou d'orientations ministérielles, de programmes d'études et de plans d'action.
- Permet également d'aider les commissions scolaires à assurer la mise en œuvre des services éducatifs en formation générale des adultes dans le but de hausser le niveau de formation de base de la population adulte québécoise. Elle contribue à la réalisation de projets visant le raccrochage scolaire, la valorisation de la formation de base et la prévention de l'analphabétisme.
- Contribue au financement d'activités visant, entre autres, la formation en ligne et à distance ainsi que la concertation régionale (PAÉLÉ).

Programme d'aide pour besoins particuliers (PABP)

- Le transfert prévu vers les commissions scolaires du PABP, programme relevant de l'Aide financière aux études, n'aura pas lieu en 2015-2016.
- Les adultes continueront d'avoir recours à ce programme comme par les années antérieures. Ils devront toujours adresser leur demande à l'Aide financière aux études.
- Des travaux se poursuivront au Ministère en 2015-2016 au sujet de ce Programme.

- Le sous-comité sur les services complémentaires FGA et FP qui relève du Comité de gouvernance sur l'éducation des adultes et la formation professionnelle sera consulté, le cas échéant.

Instrumentation d'évaluation en formation de base diversifiée

- Un tableau présentant les productions du Ministère en lien avec l'évaluation des apprentissages est présenté (*annexe 2*). On y retrouve l'information suivante pour chacun des cours :
 - responsabilité de l'élaboration de l'épreuve (locale ou ministérielle);
 - définition du domaine d'évaluation (DDE) (oui ou non);
 - nature de l'épreuve produite par le Ministère (prototype lorsque la responsabilité de l'évaluation est locale ou épreuve imposée, généralement en 3 versions, lorsque la responsabilité de l'évaluation est ministérielle).

3 Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées par le Ministère sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale

- Les prototypes d'épreuve élaborés par le Ministère peuvent être utilisés pour la sanction des études. Comme ce sont de véritables épreuves, ils doivent être traités avec la même rigueur que les épreuves ministérielles. Ne pas les utiliser comme pré-test.
- Pour ce qui est des épreuves de 3^e secondaire pour lesquelles le Ministère ne produit pas de prototypes, une collaboration particulière a été mise en place avec la société GRICS-BIM afin de partager des renseignements et des modèles d'écriture pour les épreuves.
- Un état de situation sur la diffusion des programmes, des DDE et des épreuves est présenté (*annexe 3*).
- La grande majorité des programmes d'études et certaines DDE sont déjà disponibles sur le site Web du Ministère www.education.gouv.qc.ca.
- Les prototypes d'épreuve et les épreuves ministérielles seront diffusés ultérieurement par le Direction de la sanction des études.

Nomenclature des séquences en mathématique dans le document d'information et travaux de révision de la séquence Culture, société et technique

- Les cours correspondants à chacune des séquences en mathématique sont identifiés à l'annexe I du document Services et programmes *d'études Formation générale des adultes 2015-2016*.

• Différenciation des séquences

Les 3 séquences représentent des voies que l'élève peut prendre selon ses intérêts et aptitudes. Les approches utilisées pour introduire les savoirs mathématiques, la façon d'aborder les situations problèmes ainsi que les contextes d'utilisation des savoirs distinguent les 3 séquences.

- Culture société technique (CST) : Approche générale. Approche analytique-empirique. Permet d'accéder à la formation professionnelle, à des programmes techniques ou préuniversitaires (sciences humaines, arts et lettres). S'adresse aux élèves qui aiment concevoir des objets et des activités, élaborer des projets ou coopérer à leur réalisation.
- Technico science (TS) : Approche analytique, davantage expérimentale et empirique. S'adresse à l'élève qui désire explorer des situations qui combinent à l'occasion le travail manuel et intellectuel. Mathématiques appliquées.
- Science naturelle (SN) : Approche analytique théorique. S'adresse à l'élève qui cherche à comprendre l'origine et le fonctionnement de certains phénomènes, à les expliquer et à prendre des décisions. Mathématiques fondamentales, davantage associées à la science.
- Si un adulte veut changer de séquence, les ponts sont décrits en annexe au programme d'études qui sera disponible sur le site Web du Ministère à l'automne 2015.

• Modifications au programme d'études CST

- Le programme de 4^e secondaire était jugé trop chargé pour être complété dans le temps imparti. Conformément à ce qui a été fait à la formation générale des jeunes, une partie du contenu a été déplacée en 5^e secondaire.
- Parallèlement, un rehaussement des contenus de la séquence CST de 5^e secondaire est prévu, notamment pour donner accès à plus de programmes au collégial. Les contenus ajoutés seront connus prochainement.
- Le nombre d'unités passera de 4 à 6 unités pour la séquence CST en 5^e secondaire

• Entrée en vigueur des changements

- Adéquation immédiate de l'instrumentation d'évaluation au regard des modifications à venir pour la 4^e secondaire. Programme modifié disponible à l'automne 2015

4

Accompagnement 2015-2016 à l'égard des programmes d'études

L'intention de la DEAAC est de rejoindre le plus d'intervenants possible afin que la formation de base diversifiée se déploie dans les centres.

L'ensemble des mesures financières 2014-2015 sera reconduit en 2015-2016 :

- Alexandrie (allocation supplémentaire, mesure 30130);
- RécIT (ajustement, mesure 12060);
- Diminution ratio de financement de la FBC;
- Formation des enseignants (ajustement, mesure 12070);
- Équipe experts-conseils (soutien et accompagnement des centres);
Madame Carole Voisine
Courrier électronique : carole.voisine@cslsj.qc.ca
Téléphone : 418 669-6000 poste 4501
- Formateurs-accompagnateurs science (allocation supplémentaire, mesure 30130) :
 - Dernière année
 - Regroupement de régions
 - 3 zones d'intervention :
 - Soutien à la production;
 - Développement d'une culture de partage;
 - Promotion de l'offre de cours fondés sur une approche technologique.
 - Les commissions scolaires qui n'ont pas de ressources sous leur responsabilité ne recevront plus de sommes comme par les années passées. Il y aura 9 ressources au total, qui auront un mandat de transfert d'expertise pour l'ensemble du Québec. La répartition de ces ressources sera annoncée ultérieurement.
- Projet d'accompagnement en mathématique (suite de 2014-2015);

5

	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement dans les matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Francisation (présentation du programme et de l'évaluation aux enseignants et aux conseillers pédagogique); ○ Français langue d'enseignement et langue seconde; ○ Anglais langue d'enseignement et langue seconde; ○ Intégration socioprofessionnelle; ○ Les formules sont à déterminer. Possibilité de sessions supra régionales en VIA ou en présence. <p><u>Intégration sociale : État d'avancement des travaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● La mise en œuvre du programme d'études dépend de son approbation par le ministre. ● Il a été révisé selon l'approche par compétences en application du modèle conceptuel des programmes d'études de la formation de base commune. ● Le projet actuel contient 30 cours. Des définitions du domaine d'évaluation (DDE) et des instruments d'évaluation des apprentissages (épreuve d'appoint) seront disponibles pour chacun des cours; ● Des sessions d'appropriation sur les assises du programme ont eu lieu dans certaines régions, en 2014-2015, auprès des enseignants des gestionnaires et des responsables du soutien pédagogique. Deux objectifs sont poursuivis par ces sessions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appropriation par les enseignants des éléments structurants des nouveaux programmes et soutenir la responsabilité de l'évaluation des apprentissages pour ces adultes; ○ Recadrage de cette offre de services pour les populations ciblées par le régime pédagogique soit celles en difficulté d'adaptation sur le plan intellectuel, psychique, physique ou social. ● À la suite de l'approbation par le ministre, la DEAAC poursuivra l'accompagnement des commissions scolaires afin d'assurer une appropriation du programme et des instruments d'évaluation.
6	<p>Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 2 Rendez-vous SARCA sont prévus pour 2015-2016 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le 1er en novembre sur le nouveau programme d'Intégration socioprofessionnelle (ISP) et les arrimages possibles à établir avec les SARCA; ○ Le 2^e au printemps sur l'orientation professionnelle. Comme mentionné à la TREAQFP et au Rendez-vous SARCA du printemps 2015, la DEAAC a entrepris des travaux sur l'orientation professionnelle avec sept commissions scolaires : de la Côte-du-Sud, de Montréal, de la Seigneurie-des-Mille-Îles, de Saint-Hyacinthe,

	<p>des Rives-du-Saguenay, Eastern Townships et de la Capitale. Nous profiterons du Rendez-vous du printemps pour vous tenir informés de l'avancement des travaux;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les gestionnaires sont invités à assister aux Rendez-vous SARCA et à profiter de cette occasion d'échanges avec leur personnel. <ul style="list-style-type: none"> ● Retrait de la déclaration de l'exploration des acquis de Charlemagne à compter du 1^{er} juillet <ul style="list-style-type: none"> ○ En 2014-2015, un montant de 200 000 \$ provenant de la mesure 30180, octroyé pour la réalisation du bilan des acquis relatifs à la formation générale de base, a été transféré dans l'allocation de base des SARCA pour l'offre de service d'exploration des acquis. Ainsi, la démarche d'exploration des acquis n'est plus financée à l'acte; ○ À compter du 1^{er} juillet 2015, la déclaration dans Charlemagne n'est plus nécessaire; ○ Toutefois, le Ministère avait demandé de déclarer ce nouveau service dans Charlemagne, pour la première année de son implantation (2014-2015), afin d'avoir une lecture de l'appréciation de l'offre de service. Ces déclarations et le Rendez-vous SARCA en juin ont démontré que certaines commissions scolaires avaient commencé à offrir ce service ou envisageaient de l'offrir à compter de 2015-2016; ○ Nous vous laissons le soin de poursuivre la mise en œuvre de ce service qui nous apparaît bénéfique pour l'adulte dans sa démarche de projet et dans une optique d'équité de service à travers la province.
7	<p>Précisions sur les matières obligatoires à l'obtention du DES</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Selon le régime A3, pour l'obtention d'un DES, il faut avoir complété 54 unités de 4^e et 5^e secondaire, dont 20 unités de 5^e secondaire. <ul style="list-style-type: none"> ○ Parmi ces unités (article 30 du Régime pédagogique de la formation générale des adultes) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 12 unités en langue d'enseignement, dont au moins 6 de 5^e secondaire; ▪ 8 unités en langue seconde, dont au moins 4 de 5^e secondaire; ▪ 4 unités de 4^e ou 5^e secondaire du domaine de l'univers social; ▪ 8 unités de 4^e ou 5^e secondaire du domaine de la mathématique, science et technologie, dont au moins 4 unités en mathématique. ○ Maximum de 36 unités en langue d'enseignement et en langue Seconde. ○ 22 unités pour les cours optionnels.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Porter attention aux paramètres suivants au cadre pédagogique de Charlemagne concernant les matières obligatoires et les cours des domaines d'apprentissage ciblés aux fins de l'obtention du DES : <ul style="list-style-type: none"> ○ Langue d'enseignement : la valeur du paramètre «Type de cours» doit être LE; ○ Langues secondes : la valeur du paramètre «Type de cours» doit être LS; ○ Univers social : la valeur du paramètre «Domaine» doit être USO; ○ Mathématique, science technologie : la valeur du paramètre «Domaine» doit être MST. ● Certains correctifs mineurs seront apportés dans Charlemagne. Bien lire les Info/Sanctions à venir. ● Mise en garde sur les conditions d'admission au collégial : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un adulte pourrait satisfaire à la condition d'obtention du DES au regard des 8 unités de 4^e ou 5^e secondaire du domaine de la mathématique, science et technologie en ayant uniquement des unités en mathématique et informatique, par exemple. Toutefois, pour être admis au collégial, l'adulte doit détenir un minimum de 4 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes : science et technologie, physique, chimie, biologie et sciences physiques.
8	<p>Rappel des déclarations dans le bon service d'enseignement dans le cadre des travaux sur la persévérance et la réussite scolaires (Charlemagne)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Il est important de déclarer dans le bon service d'enseignement selon le projet de formation de l'adulte. ● Le Ministère interprète les données que le réseau envoie. ● Plus l'information est précise, plus l'interprétation est juste. ● Les travaux vont bon train en ce qui a trait à l'interprétation des données de persévérance et de réussite pour les adultes inscrits à la formation à distance et à la reconnaissance des acquis. ● Des sessions d'information pour les directions de centre sont prévues à la fin de l'automne.

	<p>Déclaration du personnel enseignant dans PERCOS</p> <ul style="list-style-type: none"> En FGA, il est demandé de déclarer, au mieux de votre connaissance, les codes de secteurs pour mieux cibler le personnel enseignant : par exemple : A, formation dans un centre FGA, B, formation à distance, C, établissement de détention, D, organisme communautaire, E, autre établissement scolaire, F, formation en entreprises, G, reconnaissance des acquis.
9	<p>Période de questions</p> <p>La mesure pour la valorisation de la formation professionnelle en formation générale des adultes est-elle encore dans les paramètres? Oui, mais elle est gérée par les centres de formation professionnelle qui reçoivent les sommes.</p> <p>Va t-il y avoir une date d'implantation obligatoire pour la FBC et la FBD? La décision relève du ministre. Étant donné sa récente arrivée, il doit d'abord prendre connaissance du dossier. Entre temps, la DEAAC et les commissions scolaires travaillent à faciliter l'implantation du nouveau.</p> <p>Où trouve-t-on les prototypes d'épreuves? Les prototypes seront diffusés par la direction de la sanction des études. Dans chaque commission scolaire, il y a un responsable de la sanction des études. Les épreuves ministérielles et les prototypes seront envoyés à cette personne, en format papier. Les commissions scolaires reçoivent généralement 2 copies.</p> <p>Est-ce que l'allocation pour la ressource locale RÉCIT est incluse dans le montant lorsque les commissions scolaires ont du financement pour la mesure régionale? Voir la description de la mesure 12060 à la page 2.</p> <p>Sur quoi est basée l'allocation a priori de la mesure 12030 (milieu carcéral provincial). Les montants sont répartis selon les ETP réalisés 2 ans auparavant, pour les commissions scolaires qui offrent des services dans les établissements de détention.</p> <p>Serait-il possible d'avoir un état d'avancement des travaux pour les cours d'histoire et d'éducation et à la citoyenneté ainsi que sur le projet-pilote? Les travaux de production des épreuves et des DDE pour le programme d'études <i>Histoire et éducation à la citoyenneté</i> sont arrêtés. Des travaux sont en cours pour l'élaboration du nouveau programme d'études <i>Histoire du Québec et du Canada</i>, conjointement avec la formation générale des jeunes. La suite des travaux et la mise en œuvre de ce programme d'études dépendent de la décision des autorités.</p> <p>Est-ce qu'il y aura une mesure dédiée à l'accompagnement des enseignants en francisation? Pas de mesure spécifique pour l'accompagnement des enseignants en francisation. Les sommes doivent être prises à même l'ajustement pour la formation continue</p>

	<p>du personnel scolaire, en fonction des choix des commissions scolaires</p> <p>Qu'en est-il du PAÉLÉ? À quoi ressemble le projet ou le mandat? Le programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture est une mesure de prévention de l'analphabétisme. Il vise la formation de comités locaux (concertation locale), dans le but de favoriser la mise en œuvre d'activités d'éveil à la lecture et l'écriture.</p> <p>Le PAÉLÉ était géré en collaboration avec les directions régionales du Ministère. Dans le contexte de leur abolition, la DEAAC a dû rapidement trouver une nouvelle façon de faire en 2014-2015. Ainsi, des ententes ont été conclues avec les commissions scolaires qui avaient des comités locaux sur leur territoire. Opérationnellement, il est difficile de poursuivre la mise en œuvre de ce programme de cette façon.</p> <p>Pour les années à venir, le Ministère maintiendra son engagement envers les comités actifs (financement sur 3 ans), mais ne soutiendra plus le développement de nouveaux comités. Des travaux visant à réévaluer comment il peut continuer à soutenir l'éveil à la lecture et l'écriture sont en cours.</p> <p>Pour les élèves ayant des besoins particuliers, il serait important de recevoir les épreuves en version numérique pour simplifier le travail avec wordQ. Pour la formation de base diversifiée, des travaux sont prévus pour la production des épreuves en version numérique, mais dans un deuxième temps. Les épreuves seront d'abord disponibles en version papier.</p> <p>Peut-on se servir des prototypes pour sanctionner? Oui. Ce sont de véritables épreuves. Ils peuvent être considérés comme un modèle, une version A. Les DDE vont permettre de dériver des versions équivalentes d'épreuves (versions B, C, D, ...).</p>
10	<p>Clôture de la rencontre</p> <p><u>Remerciements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Commissions scolaires et directions de centre qui ont accepté la libération de ressources pour la réalisation des étapes de rédaction, de validation et d'expérimentation de mise en œuvre des programmes d'études. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire valoir l'expertise développée par ces ressources. ▪ Recourir à leur expertise pour soutenir la mise en œuvre pédagogique des cours et l'évaluation des apprentissages. ○ Commissions scolaires pour leur disponibilité et leur ouverture dans le cadre du projet de mathématique (prêt de locaux, matériel informatique, etc.) ○ Commissions scolaires qui ont bien voulu partager leur expérience de la mise en œuvre du nouveau service d'exploration des acquis lors du Rendez-vous SARCA sur l'exploration des acquis et l'orientation professionnelle.

Communications en 2015-2016

- En plus des sessions d'accompagnement en lien avec les programmes d'études, la DEAAC a l'intention de tenir des sessions d'information VIA de façon régulière en 2015-2016, ainsi que d'autres rencontres ad hoc sur des sujets spécifiques.
- Plus d'information sera transmise à la rentrée, dont un calendrier d'accompagnement.